

Conditions de location

de la salle Astéria

ARTICLE 1

Confirmation de réservation

La réservation est confirmée dès réception du formulaire de réservation complété et de la confirmation écrite envoyée par IASO Spaces™. L'envoi du formulaire implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de location.

Lors de la demande, le client est invité à préciser ses besoins en matériel (projecteur, écran, câbles, catering, options, etc.) ainsi que sa préférence quant à la disposition du mobilier. Ces informations doivent être confirmées au moment de la réservation afin de garantir la disponibilité du matériel demandé.

ARTICLE 2

Paielement et facturation

Après réception du formulaire de réservation, une facture correspondant au montant total de la location sera envoyée par e-mail.

Le paiement est à effectuer dans un délai de 5 jours à compter de la date d'émission de la facture, sur le compte bancaire indiqué sur celle-ci, en utilisant la communication structurée mentionnée.

La location est facturée conformément aux tarifs en vigueur, à l'heure, à la demi-journée ou à la journée, selon la formule choisie.

Toute heure entamée est due, afin de garantir le bon enchaînement des réservations et la disponibilité des espaces.

ARTICLE 3

Responsabilités et force majeure

IASO Spaces™ ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration de matériel appartenant au client, ni en cas d'interruption accidentelle d'un service ou d'un incident indépendant de sa volonté.

IASO Spaces™ ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une suspension ou interdiction d'activité décidée par une autorité compétente, notamment en cas de non-respect par le client de la législation ou de la réglementation applicable à son activité. Le client reste dans ce cas redevable de ses engagements envers IASO Spaces™.

En cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté (ex. : pandémie, sinistre, travaux, panne technique majeure), IASO Spaces™ se réserve le droit d'annuler ou de reporter une location. Aucune indemnité ne pourra être réclamée, mais des frais administratifs forfaitaires de 90 euros pourront être appliqués pour la réorganisation ou la planification d'une nouvelle date.

ARTICLE 4

Utilisation des espaces

L'espace mis à disposition correspond à la salle Astéria, sauf mention contraire.

Selon les options sélectionnées dans le formulaire de réservation, IASO Spaces™ peut également mettre à disposition les cabinets de consultation, l'espace accueil et réception, ainsi que l'espace extérieur (jardin et terrasse).

Le client s'engage à utiliser les espaces et le mobilier avec soin et à les restituer dans l'état où ils lui ont été confiés.

Toute dégradation constatée pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

ARTICLE 5

Catering et boissons

Le client est libre de faire appel au traiteur ou brasseur de son choix, ou d'opter pour l'une des formules proposées par IASO Spaces™. En cas d'apport extérieur, le client reste responsable du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de propreté pendant et après l'événement.

ARTICLE 6

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le client, le remboursement du montant de la location s'effectue selon le barème suivant :

- Plus de 16 jours ouvrables avant la date réservée : 100 % du montant remboursé
- Entre 9 et 15 jours ouvrables avant la date réservée : 50 % du montant remboursé
- Entre 4 et 8 jours ouvrables avant la date réservée : 20 % du montant remboursé
- Moins de 3 jours ouvrables avant la date réservée : aucun remboursement
- Toute annulation doit être communiquée par écrit (e-mail).

En cas de non-présentation du client le jour de la réservation, le montant total reste dû.